

ÉVÈNEMENT

LIBÉRONS LA PRISON DES CLICHÉS!

BARREAUX

Le système carcéral est l'objet de tous les fantasmes. Un criminologue suisse fait la lumière sur ce monde méconnu dans un récent ouvrage.

Nos prisons seraient aujourd'hui presque aussi confortables que des hôtels. Des structures dispendieuses à la charge du contribuable, qui bénéficieraient d'ailleurs surtout aux étrangers, surreprésentés parmi les personnes condamnées en Suisse.

Pour Daniel Fink, chargé de cours en criminologie à l'Université de Lausanne, les préjugés sur le monde carcéral ont la vie dure. Il tente d'y remédier dans son récent ouvrage, qui dresse un état des lieux du système carcéral suisse, un univers «complètement chamboulé depuis les 20 dernières années».

La tendance est aujourd'hui à toujours moins d'incarcérations. «Au début du siècle passé, un homme suisse sur cinq effectuait un séjour en prison au cours de sa vie, explique l'ex-chef de la division criminalité et droit pénal à l'Office fédéral de la statistique. Dans les années 80, ce n'était plus que 10% contre probablement moins de 2% aujourd'hui.»

Pourtant, à contre-courant de la tendance nationale, les cantons ro-

110 000 FRANCS par place de détention et par an

«On évoque souvent l'explosion du coût de la prison, mais cela ne correspond pas à la réalité», dit Daniel Fink. En chiffres absolus, les pénitenciers coûtent en effet beaucoup plus cher qu'il y a une centaine d'années. Mais selon une étude de Sébastien Guey, professeur d'histoire économique de l'Université de Lausanne, **la part qu'ils représentent dans les dépenses de l'État n'a cessé de baisser** durant le même laps de temps, malgré l'amélioration des conditions de détention.

ÉTRANGERS en exécution de peine

1985 **30%**
aujourd'hui **70%**

Les chiffres sont univoques: alors que la proportion d'étrangers en Suisse est de 25%, leur représentation dans l'univers carcéral est bien plus importante, avec presque le triple de ce chiffre. «Il est tentant d'expliquer cela par le fait que les criminels sont plus souvent étrangers, mais ce n'est pas si simple, car d'autres facteurs entrent en jeu, affirme Daniel Fink. En premier lieu, il faut noter que **la population étrangère en Suisse est plus jeune, masculine et de milieu modeste**, que la population suisse, et l'on sait que ce type de personne est justement plus enclin à commettre des infractions. En outre, beaucoup de ces étrangers ne sont en fait pas des résidents. En raison de la révision de dispositions pénales de diverses lois depuis les années 80, les Suisses sont de moins en moins envoyés derrière les barreaux. Finalement, il semble que pour une même infraction, **les étrangers bénéficient moins que les Suisses de mesures alternatives à la détention**, comme la peine pécuniaire, les travaux d'intérêt général ou encore le bracelet électronique, car ils sont jugés plus à risque de fuite.»

TYPE DE DÉTENTION

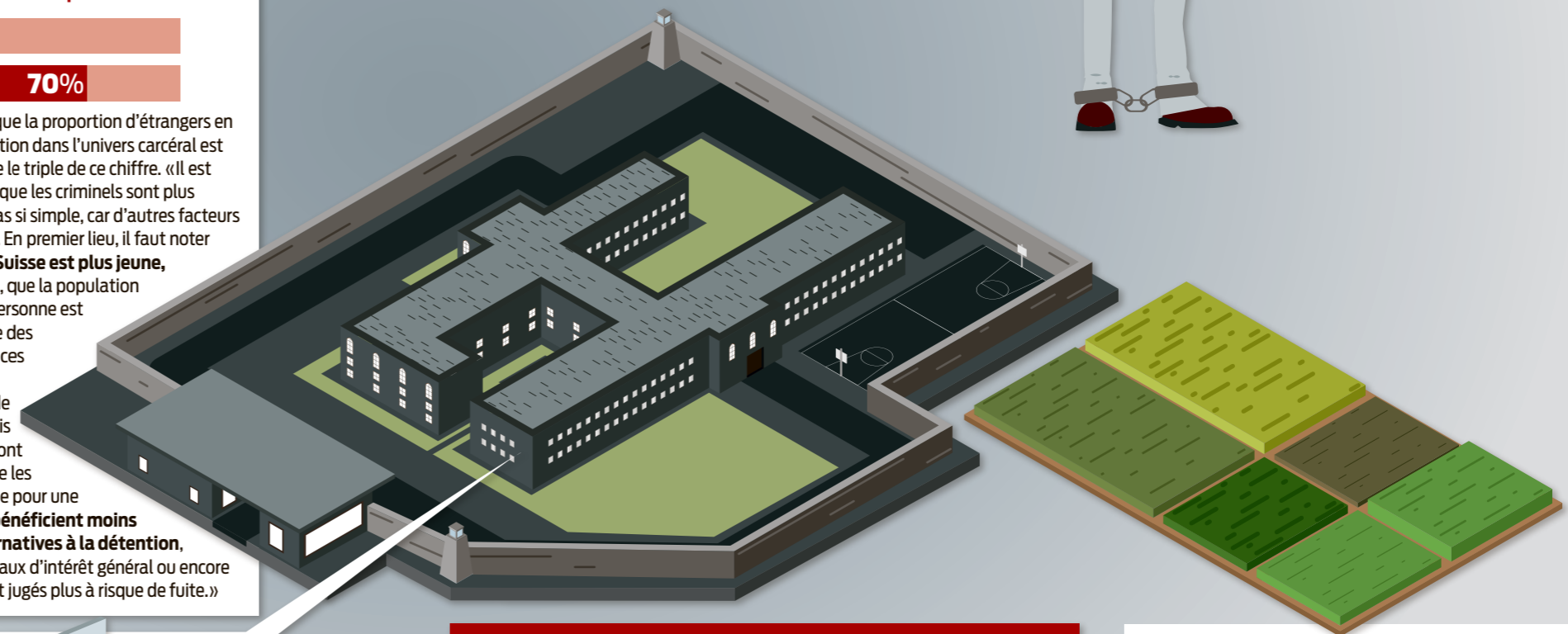
60% Exécution de peine
40% Détention provisoire

En comparaison avec ses voisins européens, la Suisse est bien plus encline à la mise en détention avant jugement. Un usage que Daniel Fink qualifierait d'abusif dans certaines régions: **Genève serait notamment «championne» en la matière.** «On l'explique parfois par le fait que ce canton constitue une porte d'entrée pour les flux migratoires. Mais c'est aussi le cas du Tessin et de Saint-Gall, qui ont pourtant des taux sept fois plus bas, relève Daniel Fink. Cela montre donc bien que cette proportion résulte d'une politique criminelle spécifique à ce canton.»

POPULATION

Population totale: **7000** personnes
Réparties dans **115** structures pénitentiaires

Au cours des 20 dernières années, en données absolues, l'effectif de détenus a augmenté notamment dans les cantons romands depuis 2012. Mais mis en perspective avec la progression totale de la population, leur nombre est resté plutôt stable, à environ 80 pour 100 000 habitants. Le taux d'occupation des prisons a, lui, continuellement grimpé jusqu'à atteindre 100% en 2013, pour ensuite baisser légèrement. La surpopulation des cellules serait-elle maintenant un problème du passé? «Non, **certaines pénitenciers romands sont toujours en surpopulation**, comme Champ-Dollon (GE) et Bois-Mermet (VD), **mais le résultat est contrebalancé par les plus faibles taux d'occupation en Suisse alémanique**», explique Daniel Fink.



De nombreux facteurs expliquent la surreprésentation des étrangers en prison

Daniel Fink, chargé de cours en criminologie à l'Université de Lausanne



mands et particulièrement Vaud et Genève miseraient de nouveau sur le tout sécuritaire, revenant ainsi à des politiques criminelles que Daniel Fink considère «révolues».

● ALEXANDRA BRUTSCH alexandra.brutsch@lematin.ch
LIRE L'ÉDITO EN PAGE 4

Taille moyenne d'une cellule type: entre 7 m² et 12 m²

Fenêtres: Peuvent être dotées parfois de barreaux ou de grillages
Lits: Selon les prisons, les lits peuvent être parfois superposés

3 MOIS

LE DÉLAI DANS LEQUEL SURVIENT LA MAJORITÉ DES RÉCIDIVES

Malgré une politique criminelle de moins en moins axée sur la privation de liberté, **le taux de récidive des personnes libérées est en constant recul** (50% dans les années 1990 contre 42% aujourd'hui). «Le suivi des personnes après leur sortie est de plus en plus développé, ce qui est une bonne chose, se réjouit Daniel Fink. Mais il faut aller plus loin: nous savons maintenant que la majorité des récidives survient dans les semaines qui suivent la libération. C'est donc dans cette période-là qu'il faudrait vraiment accentuer les efforts.»

VIE QUOTIDIENNE

40% des peines sont exécutés dans des établissements ouverts (travaux agricoles)

Tous les détenus en exécution de peine sont astreints au travail. Pour la majorité, incarcérée en établissement fermé, les tâches vont de la cuisine à la menuiserie en passant par la buanderie ou la reliure ou encore le démontage de PC. Une minorité toutefois non négligeable est hébergée dans des lieux ouverts et s'attelle en grande majorité au travail agricole, comme à Witzwil (BE) et à Bellechasse (FR). «**C'est une spécificité suisse, qui date du XIXe siècle**», souligne Daniel Fink.



«LA PRISON EN SUISSE»
Un état des lieux de notre système carcéral, par Daniel Fink, chargé de cours en criminologie à l'Université de Lausanne.
Publié aux Presses polytechniques et universitaires romandes (mai 2017)

Laurent Crochet

Infographie: Yannick Michel